

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 25 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en matinée, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'exploitante est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.
- L'exploitante et plus de 50 % des éducatrices ont leur formation requise.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.

Pendant ma surveillance les enfants jouent à l'extérieur, les éducatrices sont à l'écoute des enfants et interviennent rapidement à leur besoin.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 25 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christelle Noel

Le 25 août 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date